COGEM Audit
Société de Commissariat aux Comptes
3, rue Jean Carnet - 69800 Saint-Priest
Tél. 04 78 20 14 13 | saint-priest@cogem-conseil.fr

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA
Association Loi 1901

16 rue Pizay
69001 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

COGEM Audit
Société de Commissariat aux Comptes
3, rue Jean Carmet - 69800 Saint-Priest
Tél. 04 78 20 14 13 | saint-priest@cogem-conseil.fr

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA
Association Loi 1901

16 rue Pizay
69001 LYON

* * * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

* * * * * *

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ALS (Association de Lutte contre le Sida) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application du nouveau Règlement Comptable relatif aux Comptes Annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif dont les dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. »

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

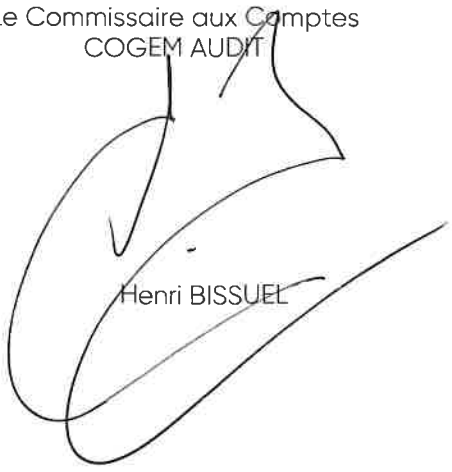
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Priest, le 28 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
COGEM AUDIT



Henri BISSUEL

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA

ACTIF AU : 31.12.20

LIBELLE	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	MONTANTS NETS	EXERCICE ANTERIEUR
IMMOB. INCORPORELLES	**2384,73**	**1579,44**	**805,29**	**1465,29**
. Brevets, licences				
. Logiciels	2384,73		2384,73	2384,73
. Amortissement Logiciels		1579,44	-1579,44	-919,44
IMMOB. CORPORELLLES	**58156,27**	**21139,96**	**37016,31**	**18422,23**
. Terrains				
. Constructions				
. Matériel industriel	711,00		711,00	711,00
. Amortissement Matériel industriel		711,00	-711,00	-711,00
. Instalation aménagement ALS	23779,37		23779,37	21513,77
. Instalation aménagement ARS Vienne			0,00	
. Instalation aménagement ARS V.Hugo	4911,01		4911,01	4911,01
. Véhicule JUMPY	23811,76		23811,76	
. Matériel de bureau	4943,13		4943,13	4943,13
. Amortissement Install. ALS		6698,04	-6698,04	-4159,16
. Amortissement Install. ARS Vienne			0,00	
. Amortissement Install. ARS V.Hugo		4911,01	-4911,01	-4911,01
. Amortissement Véhicule JUMPY		4631,88	-4631,88	
. Amortissement mob. & mat de bureau		4188,03	-4188,03	-3875,51
IMMOB. FINANCIERES	**7301,36**	**0,00**	**7301,36**	**4474,36**
. Prêts				
. Dépots et Caution ALS	1638,00		1638,00	1585,00
. Dépots et Caution ARS	1758,86		1758,86	358,86
. Avances au Personnel	2000,00		2000,00	900,00
. Avances aux Malades	1904,50		1904,50	1630,50
S/total 1	**67842,36**	**22719,40**	**45122,96**	**24361,88**
CREANCES	**119830,83**	**0,00**	**119830,83**	**124368,33**
. clients et comptes rattachés	19730,00		19730,00	40357,20
. Fournisseurs			0,00	2885,21
. ALS Formation à recevoir			0,00	10287,50
. Subvention Ville de Lyon à recevoir			0,00	
. Autres Subvention à recevoir	96450,00		96450,00	69338,42
. Produit à recevoir	1299,03		1299,03	
. Autres Créances	2351,80		2351,80	1500,00
Valeurs mobi. De placement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
SICAV			0,00	0,00
Disponibilités	**611171,60**	**0,00**	**611171,60**	**546257,64**
. Crédit Mutuel ALS Général	21500,80		21500,80	26140,81
. Compte Chèques Postaux			0,00	
. Livret Bleu Crédit Mutuel	78697,76		78697,76	78289,70
. Livret Partenaire Association	510482,86		510482,86	440945,29
. Tonic Croissance			0,00	
. Caisse	490,18		490,18	881,84
Charges comptabilisées d'avance	**2897,84**		**2897,84**	**4724,75**
S/total 2	**733900,27**	**0,00**	**733900,27**	**675350,72**
CHARGES A REPARTIR				
TOTAL ACTIF	**801743**	**22719**	**779023**	**699713**

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA

PASSIF AU : 31.12.20

LIBELLE	MONTANTS BRUTS	REPRISES	MONTANTS NETS	EXERCICE ANTERIEUR
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				**20 000,00**
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				20 000,00
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	**560 870,38**		**560 870,38**	**540 128,23**
. Réserves statutaires ou contractuelles	122 022,76		122 022,76	119 948,76
. Autres réserves	438 847,62		438 847,62	420 179,47
Report à nouveau	**20 000,00**	-	**20 000,00**	-
. Report à nouveau *(solde créditeur)*	20 000,00		20 000,00	-
Excédent ou déficit de l'exercice	**29 011,16**		**29 011,16**	**20 742,15**
Situation nette (sous-total)	***609 881,54***		***609 881,54***	***580 870,38***
FONDS REPORTES ET DEDIES				
. Fonds reportés liés aux legs ou donations				
. Fonds dédiées				
S/total 1	**609881,54**	**0,00**	**609881,54**	**580870,38**
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	**8809,00**		**8809,00**	**9409,00**
S/total 2	**8809,00**		**8809,00**	**9409,00**
EMPRUNTS & DETTE ETS CRÉDITS				**0,00**
DETTES A COURT TERME	**34451,40**		**34451,40**	**14322,46**
. Fournisseurs	28351,40		28351,40	8322,46
. Fournisseurs Factures non parvenues	6100,00		6100,00	6000,00
. Dettes des legs ou donations				
DETTES FISCALES ET SOCIALES	**62638,05**		**62638,05**	**65914,24**
. Personnel Rénumeration dues				
. Congés payés provisionnés	17958,00		17958,00	13508,00
. Indemn. Précarité	1630,90		1630,90	2132,00
. CPAM IJ à rembourser	290,85		290,85	
. URSSAF	10753,00		10753,00	14562,00
. Caisse de retraite, prévoyance et mutuelle	10277,42		10277,42	12556,22
. Provisions charges /congés payés/indem. Précarité	8866,88		8866,88	6883,00
. Formation continue à payer	5002,00		5002,00	5607,00
. Taxe sur les salaires	7264,00		7264,00	10066,02
. Impôt prélèvement à la source	595,00		595,00	600,00
DETTES S/Immob.et Cptes rattachés				
AUTRES DETTES	**11321,24**		**11321,24**	**4516,52**
. Charges à payer	11321,24		11321,24	3716,52
. Créditeurs divers			0,00	800,00
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	**51922,00**		**51922,00**	24680,00
S/total 3	**160332,69**		**160332,69**	**109433,22**
Ecarts de conversion passif (VI) S/total 4				
TOTAL GENERAL PASSIF (1+2+3+4)			**779023**	**699713**

ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE SIDA		PRODUITS D'EXPLOITATIONS 2019	
LIBELLE	CUMULS S / CLASSES	REALISE	EXERCICE ANTERIEUR
PRESTATIONS DE SERVICES	**21 176,95**		**24 139,58**
. Interventions en milieu scolaire		16 606,00	18 940,00
. Remb. Complements Nutritifs		4 570,95	5 199,58
. Ventes préservatifs			
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	**53 294,72**		**67 096,22**
. Encaissement loyer ARS		1 934,00	3 015,00
. Inscription congrés			
. Mise à disposition de personnel			
. Autres produits d'activités annexes		26 550,00	38 341,00
. Encaissement DDCS ALT		23 694,72	23 694,72
. Ports et frais accessoires facturés		1 116,00	2 045,50
Montant du chiffre d'affaires	**74 471,67**		**91 235,80**
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	**591 854,59**		**529 680,00**
. Subvention Conseil Régionnal		70 000,00	50 000,00
. Subvention Ville de lyon		27 900,00	32 000,00
. Subvention Préfecture du Rhône			2 000,00
. Subvention Ville de Genas			1 800,00
. Subvention ARS		343 588,00	330 700,00
. Subvention Sidaction		47 400,00	51 000,00
. Subvention INJEP			
. Subvention ERASMUS			
. Subvention AG2R			13 000,00
. Subvention Solidarité SIDA		12 680,00	12 680,00
. Subventions autres		1 393,34	36 500,00
. Subvention Fondation de France		22 120,00	
. Subvention CARSAT		1 073,25	
. Subvention CPAM		64 900,00	
. Subvention DISP		800,00	
PRODUITS DIVERS	**0,00**		**4 000,00**
. Reprises sur provision d'exploitation			
. Reprises sur provision fonds dédiés			4 000,00
TRANSFERT DE CHARGES	**22 614,94**		**27 775,01**
. Remboursement CPCAM I.J.			
. Remboursement Adulte relais salaire		18 988,94	12 348,51
. Remboursement frais de formation		3 626,00	15 426,50
. Remboursement MUTEX I.J.			
AUTRES PRODUITS	**43 465,00**		**67 554,91**
. Droits d'auteur et reproduction			
. Cotisations-Adhesions		669,00	700,00
. Produits divers de gestion			4,32
. Dons		31 796,00	55 850,59
. Don en nature Solidarité Sida		11 000,00	11 000,00
TOTAL PRODUITS EXPLOITATIONS	**732 406,20**		**720 245,72**
PRODUITS FINANCIERS	**890,92**		**1 528,09**
. Autres produits financiers		890,92	1 528,09
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**1 491,55**		**0,00**
. Produits sur exercices antérieurs		891,55	0,00
. Sur opération de capital, cession d'actif			
. Reprise prov.p/risques		600,00	
TOTAL PRODUITS	**734 788,67**		**721 773,81**
TOTAL		**734 789**	**721 773,81**

ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE SIDA — CHARGES D'EXPLOITATIONS 2020

Etats en Euros

LIBELLE	CUMULS S / CLASSES	REALISE	EXERCICE ANTERIEUR
ACHATS DE MARCHANDISES	**2 690,94**		**3 707,79**
. Compléments Nutritionnels		2 690,94	3 707,79
. Préservatifs			
. Achats divers			
ACHATS STOCKES MAT&FOURNITURES	**10 231,40**		**7 428,81**
. Achats TROD		10 212,84	7 392,40
. Emballages		18,56	36,41
ACHATS NON STOCKES MAT&FOURNITURES	**22 054,96**		**12 622,18**
. Eaux		235,52	233,69
. Électricité et gaz		3 687,72	4 113,07
. Petit Matériel			247,10
. Fournitures de bureau		1 090,67	1 040,96
. Denrées et Boissons		465,48	429,55
. Achat divers		16 575,57	6 598,30
. R.R.R. Obtenus s/achats			-40,49
SERVICES EXTÉRIEURS	**99 697,36**		**79 839,78**
. Prestations de services			
. Loyer local ALS		14 236,66	14 179,92
. Loyer local ARS		53 305,16	33 600,83
. Location véhicules		1 376,53	4 435,74
. Location Matériel et Autre		11 882,00	10 251,50
. Charges locatives ALS		2 247,29	2 026,40
. Charges locatives ARS			-103,28
. Collecte et déchats médicaux		274,21	94,04
. Entretien et Réparation ALS		3 439,51	4 005,47
. Entretien et Réparation ARS		400,00	580,85
. Maintenance		4 937,40	4 734,03
. Assurances		7 148,25	5 644,28
. Documentation		450,35	240,00
. Frais de colloque/Formation			150,00
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	**87 845,16**		**79 083,38**
. Rémunérations d'intermédiaires		57 017,45	43 853,26
. Honoraires Administratifs		6 040,00	6 984,00
. Honoraires Formation			
. Honoraires Aides aux malades			
. Insertion et Publicité/Divers			
. Transports de biens et collectifs			
. Catalogues et imprimés			
. Frais de déplacement		4 468,25	7 567,84
. Frais de déplacement bénévoles		520,55	580,11
. Frais de mission,réception		8 541,95	9 614,40
. Affranchissement		1 724,54	1 393,53
. Téléphone fax		6 057,08	5 571,38
. Internet		1 402,35	1 663,52
. Services Bancaires		1 218,41	1 160,76
. Cotisation et adhésion asso.		854,58	694,58
IMPÔTS ET TAXES	**12 475,98**		**15 702,84**
. Taxe sur les Salaires		7 263,98	10 065,84
. Participation Formation Prof.		5 002,00	5 607,00
. Taxes diverses		210,00	30,00

ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE SIDA **Etats en Euros**		CHARGES D'EXPLOITATIONS 2020	
LIBELLE	CUMULS S / CLASSES	REALISE	EXERCICE ANTERIEUR
FRAIS DE PERSONNEL	**432 540,88**		**482 318,25**
Salaires et traitements		**318 010,79**	**343 529,16**
. Salaires ALS		307 200,44	337 730,51
. Maintien sal. COVID-19 / Indem. JSSIe		1 767,62	-50,60
. Indemnités et avantages divers		2 716,00	2 002,00
. Indemnités conventionnelles		2 377,83	1 767,25
. Provision Congés Payés		4 450,00	2 080,00
. Provision Indemn. Précarité		-501,10	
. Salaire à payer			
Charges Sociales		**114 530,09**	**138 789,09**
. Cotisations à l'URSSAF		79 094,93	88 771,91
. Cotisations aux caisses Retraites,Prévoya.Mutuelle		24 624,38	27 130,02
. Remboursement frais de transport		4 720,90	4 437,85
. Charges sur Congés Payés		2 355,00	1 655,00
. Charges sur indemn. Précarité		-371,12	662,81
. Médecine du travail		1 200,00	990,00
. Charges sur Salaire à Payer			
. Formation salariés		2 906,00	15 141,50
DOTATIONS	**8 143,28**		**2 262,32**
. Amort. Sur Immobilisations		8 143,28	2 262,32
. Provision/créances douteuses			
. Provision/Ind.P/Départ retraite			
AUTRES CHARGES DE GESTION	**30 097,05**		**17 706,31**
. Pertes sur créances irrécouvrables			
. Aides aux Malades		27 935,35	17 504,41
. Engagement à réal./Subvention			
. Amort. Pour Risques et Charges			
. Charges diverses de gestion (dons,...)		2 161,70	201,90
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**705 777,01**		**700 671,66**
CHARGES FINANCIÈRES	**0,00**		**0,00**
. Intérêts des emprunts			
. Agios & frais			
. Dotations Financières			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**0,50**		**360,00**
. Sur opération de gestion			
. Charges sur exercice antérieur		0,50	360,00
. Pénalité et amende Fiscal ou Pénales			
TOTAL CHARGES	**705 777,51**		**701 031,66**
Excédent		**29 011,16**	**20 742,15**
TOTAL		**734 789**	**721 773,81**

Sommaire

1- Faits caractéristiques

2- Principes et méthodes comptables

3- Engagements financiers

4- Notes sur le Bilan ACTIF

5- Notes sur le Bilan PASSIF

6- Bénévolat

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA

ALS

16, rue Pizay
BP 1208
69209 LYON CEDEX 01

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

L'ALS, créée en 1985 à Lyon, est une association généraliste agissant sur le territoire régional, dont les missions sont les suivantes :

- L'information sur le VIH/Sida, les IST, la santé sexuelle et la sexualité,
- L'animation de programmes de prévention en direction de publics variés (jeunes, migrants, personnes incarcérées),
- La réalisation de dépistage TROD VIH et VHC,
- L'accueil et l'accompagnement des personnes et des familles vivant avec le VIH/Sida,
- La médiation santé auprès des habitants de quartiers politique de la ville
- La formation en éducation à la sexualité,
- L'élaboration d'outils de sensibilisation et d'information.

L'activité de l'association est financée à 80% par des subventions publiques et à 20% par des fonds privés, dons et adhésions.

L'ALS intervient sur différents territoires :

- Métropole, pour la médiation santé et l'accompagnement des PVVIH
- Métropole et département du Rhône pour le programme de prévention migrants
- Région, pour le programme de prévention en milieu carcéral et auprès des jeunes

Pour la gestion administrative comptable et financière et l'animation de son projet associatif et ses différentes actions, l'ALS dispose à fin 2020 du personnel suivant :

- 1 directrice
- 1 assistante de direction et de comptabilité
- 1 comptable
- 3 chargés de mission de prévention
- 2 coordinateurs (migrants, jeunes)
- 1 assistante sociale
- 2 médiatrices santé

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Impact de la crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONAVIRUS
Les impacts éventuels de la crise sanitaire n'avaient pas été retenus à la clôture de l'exercice précédent s'agissant d'un évènement post-clôture.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'Association n'est pas en mesure de mesurer les impacts de la crise sanitaire au niveau du Compte de Résultat hormis la mise en œuvre de l'activité partielle qui s'est traduite par un remboursement de l'Etat à hauteur de 18.507 €.

En ce qui concerne le Bilan, aucune mesure de soutien n'impacte les comptes au 31 décembre 2020.

La crise sanitaire ne conduit pas à remettre en cause, à la date du 31 décembre 2020, l'application du principe de continuité de l'exploitation.

****

Total du Bilan avant répartition : 779 023 Euros

Résultat : Excédent 29 011 Euros

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28 avril 2021
Les comptes sont établis en Euros.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence ; il est, notamment, fait application du Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux Comptes Annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (cf. § "Changement de méthode comptable" ci-dessous).
- indépendance des exercices.

Changement de méthode comptable

L'ANC (Autorité des Normes Comptables) a publié le 5 décembre 2018 le Règlement n° 2018-06 relatif aux Comptes Annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif dont les dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

La première application du nouveau Règlement constitue un changement de méthode comptable.

Concernant l'Association ALS, le nouveau Règlement n'a aucun impact sur les méthodes d'évaluation mais uniquement sur la présentation des comptes.

Dans ce cadre, les modifications concernent la suppression du compte 102600 qui correspondaient aux subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables. Ces subventions s'élevaient au 1er janvier 2020 à 20.000 € et concernaient des investissements qui sont totalement amortis et sortis de

l'inventaire des immobilisations à l'ouverture de l'exercice. Par conséquent, les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables ont été reclassées en totalité (20.000 €) en report à nouveau.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire.

Logiciels : Durée 1 an
Matériels Industriels : Durée 4 ans
Instal. Aménagements : Durée 3 à 8 ans
Matériels de transports : Durée 5 ans
Mat. Bureau & info : Durée 3 à 10 ans

La partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui, le cas échéant, n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au passif du bilan en "Fonds dédiés".

Les provisions pour litiges ont été estimées pour tenir compte des difficultés de recouvrement des créances.

L'évaluation des engagements de retraite est issue des paramètres suivants :

- personnel salarié à la clôture de l'exercice,
- ancienneté à la clôture de l'exercice et au moment du départ à la retraite,
- rémunération mensuelle actuelle,
- respect de la Convention Collective,
- taux de rotation du personnel.

3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés : Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

- ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2 384.73			2 384.73
Immobilisations Corporelles	32 078.91	26 077.36		58 156.27
Immobilisations financières	4 474.36	2 827.00		7 301.36
TOTAL	**38 938.00 €**	**28 904.36 €**		**67 842.36€**

Amortissements

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	919.44	660.00	0	1 579.44
Immobilisations Corporelles	13 656.68	7 483.28	0	21 139.96
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	**14 576.12 €**	**8 143.28 €**	**0 €**	**22 719.40 €**

- ETAT DES CREANCES

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 301.36	0	7 301.36
Actif circulant et Charges d'avance	122 728.67	122 728.67	
Disponibilités	611 171.60	611 171.60	
TOTAL	**741 201.63 €**	**733 900.27 €**	**7 301.36 €**

- PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

Créances diverses :

Subventions à recevoir	96 450.00 €
Produits à recevoir	1 299.03 €
Formations à recevoir	0 €

5. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds propres à la clôture de l'exercice précédent Avant répartition du résultat	540 128.23 €
Variation de l'exercice	
Fonds associatif	+ 2 074.00€
Réserves diverses	+ 18 668.15 €
Report à nouveau	+ 20 000.00€
Subvention d'investissement	
Fonds propres à la clôture de l'exercice Avant répartition du résultat	580 870.38 €

Variation des fonds propres	A l'ouverture			Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise	20 000	-20 000	-				-
Fonds propres avec droit de reprise			-				-
Ecarts de réévaluation			-				-
Réserves	540 128		540 128	20 742			560 870
Report à nouveau		20 000	20 000				20 000
Excédent ou déficit de l'exercice	20 742		20 742	- 20 742	29 011		29 011
Situation nette	**580 870**	-	**580 870**	-	**29 011**	-	**609 881**
Fonds propres consomptibles							-
Subventions d'investissement							-
Provisions réglementés							-
Total	**580 870**		**580 870**	-	**29 011**	-	**609 881**

- PROVISIONS

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Provisions pour clients douteux	0	0	0	0
Provisions pour risques	9 409	0	600	8 809

- ETAT DES DETTES

	Montants Bruts	A 1 an au plus	A + d'un an – de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières Auprès d'établissements de crédit	0	0	0	0
Autres dettes - Fournisseurs - Fiscales et Sociales - Autres dettes - Produits d'Avance	 34 451.40 62 638.05 11 321.24 0	 34 451.40 62 638.05 11 321.24 0	 0 0 0 0	 0 0 0 0
TOTAL	**108 410.69 €**	**108 410.69€**	**0 €**	**0 €**

- CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN

Dettes Fournisseurs	
Fournisseurs Factures non parvenues	6 100.00 €
Dettes fiscales et Sociales	
Congés payés provisionnés	17 958.00 €
Indemnités précarités provisionnées	1 630.90€
Charges sociales sur congés et ind. Précarité provisionnées	8 866.88 €
CPAM IJ à rembourser	290.85€
Formation continue à payer	5 002.00 €
Taxe sur les salaires	7 264.00 €
Autres dettes	11 321.24 €

- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Subventions perçues d'avance	51 922.00 €

****

6. NOTE SUR LE BENEVOLAT

L'association fait appel à du bénévolat dont la valorisation n'a pas été effectuée compte tenu d'un recours limité et par conséquent peu significatif.
Ces contributions ne représentent aucun flux financier pour l'association et les apports en temps ne donnent lieu à aucune rémunération hormis pour les stages de plus de trois mois dont la gratification ne dépasse pas le plafond d'exonération des charges.

****